



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale  
de la protection des populations

Service de la sécurité  
de l'environnement industriel

Affaire suivie par Michèle Berrard/AD  
Téléphone : 02.38.42.42.78  
Courriel : michele.berrard@loiret.gouv.fr  
Réf : cas par cas-Argan-notification arrêté exploitant

**Monsieur le Président  
SA ARGAN  
21, rue de Beffroy  
92 200 NEUILLY-SUR-SEINE**

ORLÉANS, LE 04 MAI 2020

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral pris suite à votre saisine de l'autorité environnementale pour une demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro **045-2020-004**.

Les délais et voies de recours sont indiqués dans ledit arrêté.

Votre projet d'extension de l'entrepôt logistique, précédemment exploité par ANIMALIS, est donc dispensé d'une évaluation environnementale au regard des dispositions de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement.

Toutefois, votre projet nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, avec étude d'incidence en application de l'article R. 181-14 du Code de l'environnement.

Mes services restent à disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

**Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,**



**Thierry DEMARET**